France ne soit pas solidaire de cette masse de la nation; croyez-vous que l'industrie, dont la prospérité est si étroitement liée à celle de l'agriculture, puisse se désintéresser de la question!

J'ai précisément entre les mains un document, qui date d'hier, et qui est de nature à vous éclairer. Je vous prie de remarquer que je ne parle en ce moment que de généralités, en évitant d'entrer dans le fond de la question.

Depuis quelques jours, je le sais, on a fait une campagne auprès des chambres de commerce pour les décider à se prononcer contre notre proposition. Voici ce que le président de la chambre de commerce de l'une des plus grandes villes de France, de Lille, écrit à la date d'hier, à M. Dietz Monnin, président de la chambre de commerce de Paris :

« Monsieur et cher collègue.

» Il ne me sera pas possible de me rendre à la réunion indiquée par la chambre de commerce de Paris pour le lundi 30 courant, mais sur l'avis de mes collègues, je crois devoir vous communiquer leur opinion en ce qui concerne la prohibition des salaisons américaines. Notre chambre a depuis longtemps reconnu que les intérêts de l'agricultuce et ceux de l'industrie sont connexes.

» Au lieu de rechercher au dehors une clientèle qui peut d'un moment à l'autre nous échapper ainsi que l'a prouvé l'expérience de ces dernières années, nous tenons, avant tout, à maintenir la richesse de notre intérieur, en alimentant sous toutes ses formes le travail national.

» Dans cet ordre d'idées, nous avons approuvé le droit d'importation sur les bestiaux et les céréales, de même que nous appuierons la demande introduite par tous nos députés du Nord pour l'établissement d'une surtaxe sur ces mêmes articles.

» Tout en désirant le maintien à un taux normal des choses nécessaires à la vie, nous n'allons pas jusqu'à demander que le prix des subsistances s'abaisse jusqu'au point où nos agriculteurs ne peuvent plus les produire. Leur ruine amènerait la nôtre à bref délai, et nous ne voyons pas ce que nous aurons à gagner en enrichissant par nos achats une nation qui se protège à l'importation par des tarifs presque prohibitifs.

»Je crois donc devoir, en ce qui concerne la chambre de Lille, protester contre une démarche collective auprès du Gouvernement, tendant au retrait d'une mesure que nous approuvons.» (Très-bien ! très-bien ! à droite).

M. Roque (de Fillol). Toujours le Nord !

M. le rapporteur. Oui, messieurs, le Nord, mais pas le Nord seul ; et savez-vous ce qui m'étonne le plus, c'est de rencontrer contre moi les députés de Marseille. Cette opinion peut paraitre une naïveté ; mais est-ce que Marseille, ce grand port, cette grande ville, n'aurait pas cent fois à gagner à être l'entrepôt d'une grande nation riche et prospère plutôt que d'être le port d'importation des vivre nécessaires pour entretenir 40 millions d'hommes misérables ?

M. Borie. Avec la taxe, vous empêchez que les denrées s'arrêtent à Marseille.

A droite et au centre. Aux voix! au voix!

M. le rapporteur. Je suis à la disposition de la Chambre; si elle croit être suffisamment éclairée, je vais descendre de la tribune; mais qu'il soit bien entendu que je ne suis pas à court d'arguments et que si la Chambre veut bien m'entendre, je suis prêt à continuer. Si, au contraire, elle préfère m'interrompre c'est que, comme dans tout tribunal, quand on interrompt l'avocat, sa cause est gagnée. A ce compte, je descends de la tribune; sinon, je demande à poursuivre mon argumentation.

M. le président. — La Chambre ne peut prendre d'engagement à cet égard; si vous croyez devoir encore parler, il faut continuer.

De divers côtés. Aux voix ! aux voix !

M. le président. Un orateur qui est à la tribune ne peut être interrompu. M. Maurice est d'ailleurs rapporteur; c'est à lui-même à juger s'il a convaincu l'Assemblé.

M. le rapporteur. Nos adversaires ont de chimériques terreurs : ils se figurent que la sécurité ne peut faire autant que la liberté en ce qui concerne le commerce.

Si nous étions un petit pays, un petit peuple, une nation restreinte comme étendue et comme population, je comprendrais que vous ayiez peur de manquer de concurrence ; mais quand la libre concurrence peut s'exercer dans un pays comme la France, croyez-vous qu'elle ne suffise pas pour maintenir les prix dans des limites suffisamment basses ? Tenez, il s'est passé depuis quelques mois un fait qui a été exploité contre nous, dans lequel l'honorable M. Raoul Duval a cru trouver un grand argument en faveur de la thèse qu'il soutient: on a interdit l'introduction des viandes salées.

M. Peytral. Ce n'est pas une protection, c'est une prohibition ! Allez donc jusqu'a la prohibition.

M. le rapporteur. Ma démonstration n'en serait que plus complète. Savez-vous ce qui s'est produit, c'est que d'importateurs d'abord, et pour des sommes considérables, nous sommes devenus exportateurs, et de plus le prix du porc a baissé en France ; il est moins cher, parce que l'éleveur, assuré de ne pas avoir à redouter la subite invasion de produits étrangers, a augmenté sa production.

Sur divers bancs. Aux voix ! aux voix !

M. le rapporteur. Le prix de la viande de porc a baissé. Donc la concurrence intérieure seule a pu faire ce que n'avait pu produire la concurrence extérieure, et nos agriculteurs en ont retiré des avantages. (Bruit.)

La Chambre me paraît avoir son opinion faite; je descends donc de la tribune, en me proposant de défendre à nouveau cette proposition, lorsque l'heure en sera venue. (Très bien ! très bien! et applaudissements à droite et sur divers bancs à gauche.)

La pension de l'assassin

Un simple fait divers qui n'a pas été démenti porte une description qui pourra servir d'abrégé de l'histoire comtemporaine. Il s'agit d'un drame en sept tableaux.

1er Tableau

C'est après la commune de 1871. A Ste-Anastasie (Var), le 1er juillet à 9 heures du soir, la population radicale est surexcitée contre les Versaillais et une bande de petits communeux rencontre un enfant de neuf ans, Louis Arnaud. Le père de ce petit est du camp de Versailles, de l'archevêque de Paris et des otages. Aussitôt on l'attaque.

L'enfant du réactionnaire est renversé, rossé, déchiré, piétiné. On va l'achever. Une femme apparait, les gamins s'écartent. Les mères protègent ordinairement les enfants, et le petit, voyant une femme venir à son aide, se croit sauvé. Mais cette créature est une communarde avinée, elle l'empêche de se relever et le tenant par les épaules, lui donne des coups avec son genoux au bas ventre, le blesse et le bat.

2e tableau

L'enfant est ramené chez le père à cause de qui l'innocente victime a été traitée de la sorte; cet homme d'honneur, indigné, va sur l'heure demander des explications à la mégère.

Cette créature était avec deux communards auxquels elle racontait son exploit contre le petit réactionnaire.

L'un de ces deux communards, mal noté de toutes façons, répond aux justes réclamations du père en se précipitant sur lui le couteau à la main. Attends, Versaillais!

Le Versaillais désarmé se défend comme il peut contre cette lâche agression, quand le second communard, nommé Moreau arrive avec un pistolet, tire et tue le père à bout portant.

3e Tableau

On rapporte le cadavre près de son enfant blessé.

Quarante jours après le meurtre, les assassins sont devant les assises de Draguignan; l'un d'eux est condamné aux travaux forcés, l'autre à dix mois seulement de réclusion.

Aujourd'hui, les assassins qui commencent à former une immense et puissante corporation ont fait prévaloir leur privilège à n'avoir pas la tête coupée, ce qui a permis à quelques-uns d'entre eux d'achever les victimes.

4e tableau

Nous sommes en 1877, Louis Arnaud a quinze ans ; l'orphelin a travaillé assidûment, il a eu des succès à l'école, il entre comme élève maître à l'école normale de Draguignan ; un sombre nuage entoure ses souvenirs d'enfance et donne du sérieux à sa vie, il poursuit ses succès ; ce n'est certes pas lui qui préparera des petits communards à assassiner les enfants de neuf ans parce que leurs pères sont honnêtes.

Il sort avec succès de l'école normale au bout de trois ans et il est nommé, à 18 ans, instituteur adjoint à Pourrières.

Il y arrive sans autre passé que l'auréole qui doit lui revenir de la mort de son père tué à cause de sa fidélité à défendre la cause de la société contre les sauvages.

5e tableau

Mais pour les communards de Pourrières ce jeune instituteur est, à dix-huit ans comme à neuf ans, toujours le fils du réactionnaire.

On raconte dans les cabarets qu'il a été cause de l'envoi en cour d'assises des patriotes qui ont tué son père, quand son père, le défendait. Ceux-ci vont trouver le maire. On s'excite, on demande sa révocation.

Le grave conseil d'académie, assis sur ses chaises curules et devant son tapis vert, examine le cas de ce criminel ; il n'a que de bonnes notes, mais la foule crie qu'on l'exécute. Alors Pilate prend un terme moyen, il essaie de calmer la fureur pharisaïque par une sorte de flagellation : je ne trouve aucun crime, mais je le déplacerai et je l'enverrai ruiné à l'autre extrémité du département. Ainsi fut fait : il fit son paquet et, accompagné de malédictions, partit pour Callian.

6e Tableau

Quand l'orphelin arriva en cette nouvelle résidence, les frères et amis furent mis au fait; le complice de l'assassin et celui qui avait commencé le meurtre le dénonça comme étant le fils de l'assassiné dont la mort avait valu de la prison à des purs. C'était, d'ailleurs, lui l'origine de tout le mal quand, à l'école de Sainte-Anastasie, à neuf ans, il n'a pu su mourir sous les coups des petits communards et de la mégère qui lui écrasait le ventre.

Les communards allèrent trouver le maire, et le conseil d'académie reçut à nouveau une demande de révocation.

Il faut que tu sois bien coupable, disent ces sages, puisque malgré tes bonnes notes, tous ces gens demandent ta condamnation. Allons, il le faut ; cependant, lavons-nous les mains ; et cette fois encore, au lieu de le révoquer, ils l'exilèrent en une autre commune, à Forcalquieret.

Le fils de l'assassiné fit son petit paquet et partit pauvre pour essayer de faire le bien et de gagner sa vie en cette commune ; mais le complice de la mort de son père le poursuivait triomphant, et après 5 ans de persécutions, l'orphelin traqué, chasé, menacé était sans doute aigri.

7e tableau

Voici les élections de 1885.

L'instigateur des persécutions, l'assassin de son père, que sa condamnation prive de ses droits civils, se vante qu'il votera et il vote.

Louis Arnaud commet alors ce qu'on appelle un grand crime, il avise le procurer de la République de ce délit.

Le procureur; au lieu de poursuivre, répond au jeune homme qu'après enquête il ne sera donné aucune suite à l'affaire.

Un pli cacheté arrive à Forcalquieret. *Louis Arnaud est révoqué purement et simplement de ses fonctions d'instituteur.*

Il va être envoyé dans un régiment.

» Le complice de l'assasssin du père de Louis Arnaud, ajoute le *Soleil*, auquel nous empruntons ces faits, condamné par la Cour d'assises, jouit d'une pension de 900 francs comme victime du 2 decembre. Juste ce que Louis Arnaud touchait comme instituteur avant sa révocation. »

P. S. — Les assises de Lyon viennent d'admettre les circonstances atténuantes en faveur de l'assassin Bossuat, qui a assassiné avec prémédition le jeune secrétaire très méritant du commissaire de Bellecour pour se venger des agents en général. Il avait dit : Bossuat tuera un agent pour faire un tour en Calédonie. Il est servi à souhait.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

La situation industrielle & commerciale de Roubaix & Tourcoing

La reprise signalée dans notre dernier bulletin s'est affermie depuis une quinzaine de jours.

L'entente entre les peigneurs est définitivement établie et les conventions intervenues entreront en vigueur à partir du premier janvier prochain.

Cette entente à dû contribuer pour une bonne part au relèvement des cours du peigné. Ce relèvement est encore bien peu de chose, en comparaison des prix pratiqués il y a un an ou dix-huit mois, mais enfin il existe et nous tenons à le constater.

Du reste les ventes publiques qui viennent d'avoir lieu à Tourcoing et à Roubaix ont surpris tout le monde. On ne s'attendait pas à des résultats aussi satisfaisants.

Depuis longtemps ces enchères n'avaient attiré autant d'acheteurs, surtout autant d'étrangers.

La vente des blousses de fabrique a présenté une très grande animation. L'entrain, très ferme dès le début, s'est maintenu pendant les trois journées et on a pu regretter cette fois que la production en blousses de la Plata fut aussi restreinte en ce moment, car on eût pu en écouler de grandes quantités.

Les belles sortes, nature d'Australie, qui ont été présentées, ont été enlevées rondement à des prix tout à l'avantage des vendeurs.

Presque tous les déchets portés aux différents catalogues ont été adjugés en hausse moyenne de 5 à 6 pour cent. Quelques genres spéciaux comme, par exemple, les mèches fines et intermédiaires, les fils blancs et les belles balayures ont obtenu parfois une avance plus forte.

Les corrons fins se sont vendus, suivant qualité de 3 fr. 75 à 4 fr. 25; les corrons couleurs mérinos de 3,40 à 3,60; les tisserands mérinos écrus même moyenne à peu près.

En somme, on peut dire que la tendance est nettement accusée vers la reprise et que ces enchères ont produit une impression favorable.

Ces résultats prouvent que nos industriels ont intérêt à appuyer ce mode de réalisation de leurs sous-produits. Par une participation plus générale on aurait plus d'abondance et plus de choix et, partant, une plus grande affluence d'acheteurs.

V. D.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du lundi 7 Novembre 1885

Présidence de M. Floquet

La circulation monétaire

Le scrutin est ouvert à 2 heures pour la nomination d'un membre de la commission du contrôle de la circulation monétaire ; il est clos.

Validations

A 2 heures 40, on adopte divers projets d'intérêt local et on valide sans débat les élections de la Guadeloupe et du Sénégal, puis on discute celles des Alpes-Maritimes.

M. Vergoin reproche à MM. Brisson et Allain-Targé d'avoir refusé certains documents.

Le ministre de l'intérieur répond qu'il n'existe pas de dossier sur le séparatisme.

M. Brisson fait la même réponse. Si le dossier existe, il est au parquet de Nice.

M. Vergoin accuse M. Boriglione d'avoir fait du séparatisme l'arme électorale et rappelle que ce reproche a déjà été fait à ce député lors de son voyage à Florence.

M. Boriglione proteste.

M. Vergoin rappelle le procès où M. Boriglione fut témoin et donna lieu à certains soupçons. (Protestations au centre).

Un parti indépendant s'est formé pour éliminer M. Boriglione de la liste républicaine; c'est alors qu'on a eu l'idée de former, à côté du congrès départemental, un second congrès pour M. Boriglione seul.

Il y a eu d'abord un certain nombre de manœuvres électorales. D'après M. Borriglione, la presse tout entière aurait été achetée par ses adversaires; mais c'est de la pure imagination. Il se plaint aussi qu'on ait annoncé sa révocation, mais tout le monde le disait.

Il accuse ses adversaires d'avoir fait distribuer des cartes où il se désistait de sa candidature, le fait est absolument nié : par contre, on reproche à M. Borriglione ses manœuvres, dont certains maires se sont faits les instruments. Il y a eu des buvettes installées le jour du scrutin, il y a eu des promesses de suppression d'impôts, des actes de violence et d'intimidation. Il y a eu des bulletins attribués indûment à M. Borriglione.

C'est à Nice surtout que la pression a été vive de la part de tout le personnel de la mairie, qui s'est mise au service de la candidature de M. Borriglione et a fait la propagande la plus active. On peut affirmer qu'un grand nombre de voix ont été détournées par ces manœuvres.

Les protestataires prétendent que plus de 1,500 personnes ont reçu des cartes qui ne leur appartenaient pas pour prendre part au scrutin.

L'orateur arrive à la question des Turcos. M. Borriglione a traité cette histoire de légende ; mais le procureur de la République a qualifié, comme il le fallait, cette bande de mercenaires, de repris de justice, qui usurpaient le nom de Turcos.

Il est évident que de pareils procédés étendus à tout ce département ont pu déplacer plus de 900 voix, et il n'y a que 900 voix de majorité. Une enquête est donc nécessaire pour faire la lumière sur les points restés obscurs et pour restituer au suffrage universel, sa sincérité et sa moralité. (Très-bien ! sur divers bancs.)

M. Borriglione répond qu'il représente depuis dix ans la première circonscription de l'arrondissement de Nice ; au mois d'octobre c'est le département tout entier qui a confirmé ce mandat, d'abord en élisant ses amis MM. Roure et Rouvier.

La demande d'enquête sur l'élection des Alpes-Maritimes est repoussée par 335 voix contre 81, 416 votants.

L'élection de MM. Borriglione, Roure et Rouvier est validée.

Les droits des douanes sur les céréales et les bestiaux

M. Peytral combat la prise en considération des propositions tendant à la surélevation des droits de douanes sur les céréales et les bestiaux. Cette surélévation serait prématurée et imprudente ; beaucoup de membres du groupe agricole en sont persuadés. Dans ces conditions, la Chambre ne doit pas perdre son temps à des discussions qui ne peuvent pas aboutir actuellement.

M. Léon Maurice, du Nord, rapporteur, soutient la prise en considération.

Nous donnons plus haut le texte de son discours, d'après l'*Officiel*.

M. Gomot fournit un renseignement d'où il résulte que, depuis la récente surtaxe, l'impôt a diminué considérablement. Cependant les prix ne se sont pas relevés, mais ont plutôt diminué.

M. Gomot se demande si, après dix mois d'application des surtaxes, à l'entrée de l'hiver, et sans données sur la prochaine récolte, il serait prudent de surélever encore les tarifs. Le ministre de l'agriculture croit qu'il ne faut pas modifier trop fréquemment la législation douanière. (Interruptions à droite.)

Il ajoute: nous avons eu quatre ou cinq bonnes récoltes, il faut craindre les mauvaises années et l'éloignement des produits étrangers du marché français. Le gouvernement étudie actuellement des projets économiques et désire faire tout ce qui paraitra avantageux à l'agriculture. Après une courte observation de M. Ganivet, la prise en considération est adoptée par 338 voix contre 174.

La séance est levée. Séance jeudi.

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du lundi 7 décembre 1885

Présidence de M. Le Royer.

Les délégués mineurs

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur les délégués mineurs. (Article 12.)

M. Blavier développe un amendement disant que la concession des mines étant un contrat bilatéral, l'Etat ne peut imposer à l'exploitant une nouvelle obligation qui ne figure pas dans le contrat comme celle de payer les délégués; il combat l'article surtout au point de vue du principe.

M. Demole soutient que les délégués doivent être payés par les exploitants.

M. Blavier combat cette opinion.

M. Demole insiste.

Le rapporteur dit que la commission se rallie au système du ministre.

L'amendement Blavier est repoussé.

L'article 12 est adopté. Le Sénat décide qu'il passera à une deuxième délibération.

La procédure en matière de divorce

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif à la procédure en matière de divorce.

M. de Gavardie se plaint de ce que l'on facilite la procédure et proteste contre ce qu'il appelle la liberté illimitée du mal.

L'article 1er modifie les articles 231 à 251 et l'article 307 du code civil.

M. Bozérian retire un amendement qu'il avait présenté sur l'article 1er. Les articles 234 à 237 sont adoptés.

M. Batbie combat le paragraphe 3 de l'article 238.

Le troisième paragraphe est renvoyé à la commission. La suite de la discussion est renvoyée à jeudi. La séance est levée.

Nouvelles Parlementaires

CHAMBRE

Le ministre de la guerre va soumettre au Parlement une proposition de loi analogue à celle présentée par son collègue de la marine, tendant à n'imposer qu'à partir du 1er janvier 1889, l'obligation pour les engagés volontaires dans l'armée de terre de savoir lire et écrire.

***

La proposition de MM. Maurice, Casenove, de Pradines, de la Biliais relative aux fournitures militaires a été adoptée par la commission nommée à l'effet de l'examiner. Cette décision a été prise par 8 voix contre 3. C'est M. Ricard député de la Seine-Inférieure qui sera chargé du rapport.

***

Le sixième bureau qui, vendredi, s'était prononcé pour l'invalidation de la Lozère. Après avoir une première fois validé l'élection, est aujourd'hui encore revenu sur sa décision. Par 13 voix contre 12, il s'est prononcé pour la validation.

SÉNAT

L'union républicaine du Sénat s'est réunie aujourd'hui, à une heure, sous la présidence de M. Tolain, pour examiner la question du Tonkin.

L'ordre du jour suivant, proposé par M. Millaud, a été adopté à l'unanimité : « L'Union républicaine du Sénat, estimant que l'honneur et les intérêts du pays imposent le maintient de l'occupation du Tonkin, se prononce contre tout projet d'évacuation. »

***

Le centre gauche s'est réuni aujourd'hui et a décidé d'interpeller le gouvernement sur la laïcisation des hôpitaux. M. le docteur Dupré a été chargé de développer cette interpellation à la tribune.

NOUVELLES MILITAIRES

Armée territoriale. — *Infanterie.* — Par décision ministérielle du 4 décembre 1885, les sous-lieutenants dont les noms suivent, qui ont accompli dans l'armée active et sa réserve le temps de service prescrit par la loi, sont passés dans l'armée territoriale et ont été affectés aux régiments ci-après désignés ;

1er régiment. — MM. Cordier. sous-lieutenant de réserve au 43; Courmont, sous-lieutenant de réserve au 127e. 2e régiment. — MM. Rullier, sous-lieutenant de réserve au 47e; Prouvoyeur, sous-lieutenant de réserve au 43e.

3e régiment.— MM. Lentz, sous-lieutenant de réserve au 1er ; Varlet, sous-lieutenant de réserve au 43e; Lesue, sous-lieutenant de réserve au 73e. — 4e régiment.— MM. Tilmant, sous-lieutenant de réserve au 84e ; Wittrant, sous-lieutenant de réserve au 87e ; Hallette, sous-lieutenant de réserve au 84e ; Douay. sous-lieutenent de réserve au 84e ; Caron, sous-lieutenant de réserve au 33e ; Cardon, sous-lieutenant de réserve au 33e; de Wazières, sous-lieutenant de réserve au 73e ; Hallette, sous-lieutenant de réserve au 16e bataillon de chasseurs.

5e régiment. — MM. Planterose, sous-lieutenant de réserve au 33e ; Pécheux, sous-lieutenant de réserve du 33e. 6e régiment. — MM. Guérard, sous-lieutenant de réserve au 33e; Gest, sous-lieutenant de réserve au 8e ; Cérisier, sous-lieutenant de réserve au 84e ; Marc, sous-lieutenant de réserve au 84e ; Lefebvre, sous-lieutenant de réserve au 73e. 7e régiment. — MM. Tanguy, sous-lieutenant de réserve au 16e bataillon de chasseurs à pied ; Descamps, sous-lieutenant de reserve au 8e ; Herbaux, sous-lieutenant de réserve au 43e ; Filleur, sous-lieutenant de réserve au 16e bataillon de chasseurs à pied. — 8e régiment. — MM. Ramet, sous-lieutenant de réserve au 8e ; Bouquet, sous-lieutenant de réserve au 110e ; Tribouillet, sous-lieutenant de réserve au 110e.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'abondance des matières nous force à ajourner à demain la suite de nos feuilletons.

CONCERT AU PROFIT DES ECOLES LIBRES. — Dimanche, la salle du Grand-Théâtre était remplie d'une foule énorme qui avait répondu à l'appel du Comité des Ecoles libres et était attirée par ce double but : donner son obole à la plus intéressante et à la plus nécessaire des œuvres et passer une excellente soirée sous le charme de la musique bien comprise et bien interprétée.

C'est le quatrième concert au profit des écoles libres: il a réussi de tous points, et son succès a même dépassé celui des années précédentes. Loges, fauteuils d'orchestre, pourtour, galeries, tout avait été littéralement pris d'assaut et formait un coup d'œil magnifique. L'éclat des riches toilettes d'hiver, les feux des diamants se mariaient le plus agréablement du monde avec les mille scintillements des décorations de cette salle si brillante. Presque toutes les notabilités roubaisiennes avaient tenu à rehausser la fête de leur présence. Cette affluence, cet empressement n'indiquent-ils pas clairement que la belle cause de la liberté de l'enseignement est toujours en honneur à Roubaix, qu'elle est plus vivace que jamais, en dépit de ce que peuvent dire certains partisans de l'oppression des consciences ?

***

Dans ce concert, tout contribuait à charmer l'auditeur. Charmante, en effet, l'idée qui avait présidé à son organisation ! charmant, le talent des amateurs, dont on a pu admirer le précieux concours ! charmants, le zèle, le tact, l'exquise courtoisie des jeunes commissaires ! charmants, les jeunes enfants, petits garçons et petites filles, si délicieusement habillés, qui vous offraient un programme pendant que leur mignonne escarcelle sollicitait votre générosité !

Au point de vue artistique, la soirée de dimanche est une de celles devant lesquelles la tâche de la critique est des plus faciles. Une interprétation parfaite de tous les morceaux entendus, voilà ce qu'elle doit constater. Ajoutons que s'il est parfois malaisé de fuir complètement l'uniformité dans un concert de ce genre, celui du 6 décembre a toutefois réussi à passer à côté de la monotonie : le programme était varié de la façon la plus heureuse.

***

Vive la France ! tel est le nom de la marche entrainante par laquelle l'excellente *Fanfare Delattre* a ouvert la séance. Il n'est personne qui n'ait applaudi à cette pensée de mêler le nom de la patrie française à une solennité au profit d'une Œuvre si éminemment patriotique. *La Marche aux Flambeaux* n° 1, une page de Meyerbeer hérissée de difficultés, a été ensuite jouée avec une grande justesse et une sonorité bien assouplie par la société musicale que dirigeait habilement M. Ch. Desmadryl.

Ce n'est pas assez que la poésie soit belle, disait Horace, *Non satis est pulchra esse poemata*, il faut qu'elle soit douce, *dulcia sunto*. Et si par *poemata* on veut entendre quelque chose comme le poème musical, comme notre drame lyrique, on peut affirmer que la *Nuit de Cléopâtre* réunit ces qualités à un degré merveilleux. Quel joli développement mélodique, quelle majesté du rhythme dans ce chœur :

> Divinité secourable!
> Epouse et sœur d'Osiris,
> Etends ta main favorable
> Sur les hommes que tu nourris.

Pendant que le chœur répète ainsi ces supplications à la déesse de l'Egypte, Charmion fait son entrée, et, aux prières de ses compagnes, répond par cet *andante* où le compositeur a mis tant d'inspiration et de fraicheur :

> Salut, ô riantes campagnes
> Où j'ai passé mes premiers ans !
> Salut, ô mes jeunes compagnes
> Dont les noms me sont encore présents.

C'étaient exclusivement des amateurs qui s'étaient chargés de l'exécution du programme. Dans ces conditions et surtout lorsqu'il s'agit d'une œuvre charitable, ils ont droit à l'indulgence. Nous ferons fait l'éloge de ceux que nous avons entendus dimanche, en disant qu'ils n'en avaient pas besoin.

L'air de *Charmion* a été chanté avec beaucoup de sentiment et de style par Mme Rousseaux-Lottieau, l'une des meilleures élèves du Conservatoire de Lille. Les applaudissements ne lui ont pas fait défaut.

M. Jules Lefebvre a parfaitement détaillé son solo de basse ; c'est, d'ailleurs, l'un des bons chanteurs du *Choral Nadaud*. Quant aux dames et aux messieurs qui formaient les chœurs, ils ont ajouté un charme de plus à la musique déjà si expressive de Massé, par l'agrément de leurs voix, leur homogénéité et l'observation stricte des règles de l'art dans la cadence du rhythme.

***

Que dire du fragment des *Huguenots* interprété au commencement de la seconde partie? Il a été, sans conteste, le triomphe de la soirée. Le chœur des *Baigneuses* :

> Jeunes beauté, sous ce feuillage

a été chanté d'une façon ravissante, et les applaudissements répétés de l'auditoire ont montré à Mme Pollet-Motte combien on admirait la perfection avec laquelle elle avait dit l'air de la *Reine* :

> O beau pays de la Touraine,
> Riants jardins, verte fontaine,

Cet air a été rendu avec un sentiment si profond que la salle entière a éprouvé un réel enthousiasme. Mme Pollet-Motte a une voix pure, limpide, cristalline, un timbre superbe; elle vocalise avec une méthode irréprochable. Ajoutez à cela une exquise distinction répandue dans toute sa personne et vous ne vous étonnerez pas si le public de dimanche a salué d'applaudissements répétés tant de qualités enviables mises au service de tout ce qui est beau, généreux et élevé.

La valse de *Faust* est trop connue pour que nous insistions à son sujet. Cet ensemble d'un caractère incomparable a produit superbe effet : dames et amateurs ont apporté, à l'exécution un brio et un coloris des plus dignes d'éloges. Mlle Dazin, Mlle Laure Delannoy, MM. Dumoulin et Jules Lefebvre ont chanté très artistiquement la scène de la rencontre et de l'invitation.

Au programme figuraient l'*Air d'Henry VIII*, de Saint-Saëns, et la *Nouvelle Chanson* de Koszul. M. Dumoulin, ténor aimé des soirées du *Choral Nadaud*, devait chanter ces morceaux de deux maîtres très appréciés à Roubaix. Une fâcheuse indisposition l'a malheureusement privé de recueillir la moisson de bravos à laquelle il est accoutumé.

Le duo du *Docteur Crispin* a été très-finement enlevé par M. et Mme Pollet-Motte.

***

Trois amateurs lillois ont procuré aux Roubaisiens la bonne fortune d'ouïr des instruments dont l'usage est rare aujourd'hui, mais qui n'en ont pas moins une expression délicieuse qui captive et qui entraîne. MM. Schrévère et Hury ont tenu une partie de mandolines avec une aisance et une habileté peu communes. *Contemplazione*, romance sans paroles, jouée par M. Schrévère pendant que Mme Léon Motte accompagnait sur le piano en déployant les ressources de son brillant mécanisme, a excité un vif intérêt.

Les deux dilettanti lillois avaient amené avec eux un de leurs amis, M. Pagant, qui manie le luth avec autant de succès qu'eux-mêmes pincent la mandoline. Tous trois ont servi à l'auditoire une mazurka et une polka, qui leur ont valu des acclamations et des rappels interminables. La salle trépignait d'enthousiasme. Après un tel accueil, mandolinistes et luthier, nous l'espérons, reviendront plus d'une fois renouveler le plaisir qu'ils ont fait éprouvé, dimanche soir, à nos concitoyens.

***

Le *Broutteux* ! voilà un nom entouré d'une immense popularité ! C'est que M. Jules Watteeuw excelle dans l'art de flatter le vieil esprit local de nos populations, de dépeindre les traditions, les us et les coutumes qui leur sont les plus chères. C'est le poëte essentiellement populaire. Le *Broutteux !* ce nom seul éveille la bonne humeur, la gaieté, la joie : on sait qu'on va passer un exhilarant quart d'heure.

Mais aussi que de sel — parfois un peu gros, comme le vent, du reste, la crudité de cette vieille langue d'oïl dont le patois du *Broutteux* est l'un des débris les mieux conservés ! Que de grâce naïve, que d'esprit satirique et souvent que de philosophie dans ces monologues, dans ces pasquilles! M. Watteeuw a ressuscité un dialecte qui s'en allait se perdant ; il a reconstitué ou plutôt il a régénéré une littérature qui a sa saveur et son originalité. Ce n'est pas un titre vulgaire, celui-là! Rien ne vaut le *Broutteux* débitant lui-même ses pasquilles ! Il y met la chaleur, le naturel, la verve que seul, le maitre sait donner. Sa façon de dire est toujours si vraie, qu'il conte la politique de «ma tante Adelaïde» ou qu'il verse des pleurs sur la tombe de l'ami Quartelette !

On a fait à M. Watteeuw une ovation extraordinaire, et s'il avait accédé au désir de la salle, minuit sonnant l'aurait encore vu récitant ses étourdissantes compositions. Il y a eu des bravos exécutés avec un sentiment de la mesure à rendre jaloux les musiciens de la *Fanfare Delattre*, et, par un sentiment dont il convient de louer l'à-propos et la délicatesse, trois élégants enfants ont offert au *Broutteux* une superbe brouette enjolivée de dorures et bondée de fleurs. Ravi, il a fait le tour de la scène en trainant sa brouette, au milieu des acclamations de l'assistance.

***

M. Koszul conduisait les chœurs : le grand artiste s'en est acquitté avec l'autorité et la maëstria qu'on lui connait. Aujourd'hui, il est de toutes les fêtes charitables et artistiques : elles n'ont n'ont que plus de valeur, car l'élève de Saint-Saëns partage, avec M. Delannoy, l'honneur d'être une des gloires de Roubaix.

Une mention spéciale doit également être décernée à Mlle Desbonnet qui a rempli sa tâche ingrate d'accompagnatrice en pianiste distinguée. Cette jeune personne, dont la modestie égale le talent, a beaucoup de dextérité, un très-joli doigté, un jeu absolument correct. Elle a droit à de chaleureux compliments.

Nous ne terminerons pas sans un mot de profond regret pour les circonstances qui ont empêché notre collaborateur Rémy de prendre part à la soirée à laquelle il apportait, les années précédentes, son dévouement et son intelligent concours.

Et maintenant il nous reste à féliciter Mme Bulteau-Lenglet, présidente du Denier des Ecoles, M. Justin Ruffelet et les vaillants chrétiens qui les aident avec tant de zèle. Ils se sont multipliés pour assurer la réussite du concert : le succès a pleinement couronné leurs efforts. Qu'ils reçoivent ici l'expression de la reconnaissance, car, grâce à leurs généreux soins, grâce à l'affluence du public roubaisien, la soirée de dimanche a été fructueuse pour la grande cause de l'enseignement libre !

Georges Caillot.

Nous avons publié, dans notre numéro d'avant-hier, une dépêche d'un de nos correspondants sur la marche de l'affaire de notre Ecole des Arts industriels; nous avons été imparfaitement renseignés.

M. Auguste Lepoutre n'a point eu à voir M. Goblet, mais le sous-secrétaire d'Etat chargé de l'administration des beaux-arts, M. Turquet. M. Lepoutre a eu aussi des conférences avec le ministre des finances et les directeurs généraux de ce ministère où l'affaire de l'Ecole est actuellement pendante. Il faut dire, du reste, que tout le monde, les administrateurs de l'école, la Préfecture du Nord, et surtout l'administration municipale de Roubaix s'occupe avec un zèle égal du progrès de cette question. Mais, malgré tout le désir d'en finir promptement, il faudra sans doute renoncer à l'espoir de présenter le projet de loi à la chambre pendant cette session extraordinaire, et de commencer les travaux de construction avant Juillet ou Août de l'année prochaine.

Un procès intéressant plusieurs industriels de Roubaix et dont le motif est le « noir d'aniline inverdissable » vient d'être jugé à Douai, en Cour d'appel. Nous publions plus loin le compte-rendu de cette affaire qui a une haute importance.

La Jeunesse Roubaisienne entend n'être privée d'aucun plaisir, d'aucune distraction qu'il soit possible d'organiser dans une grande ville de province.

Elle veut donner à la vie mondaine de notre cité une gaité, un entrain, des goûts artistiques et aristocratiques même, qui soient à la hauteur de son importance commerciale et industrielle.

C'est ainsi que la création de la société artistique et la construction de l'Hippodrome-Théâtre, dûes toutes deux à l'initiative privée, sont venues s'ajouter à la fondation des grands cercles du *Commerce* et de l'*Industrie*.

C'est ainsi que ce sont successivement formés le *Club nautique* et le cercle de l'*Aviron*, les diverses sociétés de gynastique, de musique, de tir, de pêche, de jeux de toutes sortes et dont on compte à Roubaix plusieurs centaines.

C'est ainsi enfin que s'est créée la société des courses et que va s'organiser, cette semaine, un *club hippique* dans le but de propager le goût de l'équitation par des leçons, des promenades, des Rallye-paper et autres exercices équestres.

Les statuts de ce club sont déjà établis. Il compte dès à présent un certain nombre d'adhérents et sa fondation définitive est l'affaire de quelques jours encore.

On nous prie d'inviter les personnes qui seraient désireuses d'obtenir des renseignements au sujet de ce club, à une réunion générale qui aura lieu vendredi à neuf heures du soir, au *Grand Café*, rue de la Gare.

Il sera procédé le même soir à la lecture des statuts et à la nomination du comité.

Nous souhaitons bonne chance et longue durée à la jeune société.

Société municipale de gymnastique et de tir « La Roubaisienne ». — Les engagements des gymnastes de *La Roubaisienne* finissent avec cette année. Les membres fondateurs réunis en assemblée générale mercredi dernier ont décidé que la société serait reconstituée et prendrait son siège, rue Jeanne d'Arc (près de la Halle) où l'on commence déjà les travaux pour la construction d'un local.

Le comité directeur élu pour l'année 1886, se trouve ainsi composé :

Président : J. Roche ; vice-président : A. Pécher; secrétaires : A. Secret, J. Béghin ; trésoriers : G. Meilassoux, A. Allard ; moniteur-chef : A. Libouton ; garde du matériel : J. Cordonnier; commissaires : E. Bourgeois, E. Truffaut.

Dimanche matin, toute la Société se rendra chez M. A. Libouton, moniteur-chef, pour lui offrir l'objet d'art obtenu au concours d'honneur à Arras.

Chronique de la rage. — Dans l'après-midi de dimanche, l'agent Catoire aperçut sur le boulevard Gambetta un chien qui lui parut d'allures suspectes. Quand l'agent s'approcha de l'animal, celui-ci voulut le mordre, mais le brave Catoire réussit à éviter les atteintes de la bête et, après l'avoir ligottée, la porta à l'Abattoir où M. Roger, vétérinaire, reconnut en elle les symptômes les plus caractéristiques de la rage.

M. Roger a donné l'ordre de ne pas abattre ce chien, afin qu'on put suivre les progrès de la terrible maladie. On croit qu'il succombera pendant la nuit.

Inspection des denrées alimentaires. — M. Roger, inspecteur en chef des denrées alimentaires, a saisi hier matin au Minck trois caisses de harengs reconnus impropres à la consommation.

Dans la nuit de samedi à dimanche, deux caisses d'oranges ont été volées dans une barraque, Grande-Rue, près le pont du cimetière.

Cartes-prime du *Journal de Roubaix*. — Voir à la quatrième page.

TOURCOING

Société régionnale d'horticulture. — Nous relatons avec plaisir le succès remporté au concours d'arboriculture par M. Jean-Baptiste Baratte, jardinier au pensionnat de N. D. des Anges, qui a obtenu une médaille de vermeil grand module.

Un réserviste récalcitrant. — La gendarmerie vient d'arrêter, près de la frontière belge, en vertu d'un ordre émanant du commandant de recrutement de St-Quentin, un sieur Jules d'Hervilly, réserviste de la classe 1875, natif de Douilly (Somme), qui, trouvant peut être assez désagréable vingt-huit jours à la caserne ne s'est pas soumis aux obligations de la loi.

Une rixe au « Jambon ». — Dans la soirée de dimanche une discussion est survenue dans la cour de l'estaminet Salembier, au hameau du *Jambon*, entre les nommés Désiré Delignies, tisserand, et Auguste Bogaert, journalier. Une lutte s'en suivit et Bogaert, le provocateur, se plaignit d'avoir reçu un coup de couteau au sommet de la tête. Mais il est probable qu'il se sera fait une blessure en tombant, dans la bataille, contre l'encoignure d'une muraille, car Delignies, qui fut fouillé immédiatement, ne portait aucune arme tranchante ni contondante. La gendarmerie a dressé procès-verbal contre les batailleurs.

Singulière mésaventure.—Alphonse Varret, journalier de Mouveaux, s'est plaint à la police qu'on lui avait enlevé lundi matin rue de Tournai, une voiture à bras. Si c'est un vol, il faut avouer que le voleur est singulièrement hardi.

Blanc-Seau. — M. Narcisse Santels, ouvrier tailleur, a glissé si malheureusement en sortant de chez lui lundi matin, qu'il s'est fracturé le poignet droit en tombant.

LILLE

Spéculation municipale rapporté par le *Barbier Maës* :

« On se rappelle que lorsque le Conseil municipal de Lille fut saisi, par M. Alhaiza, d'une demande tendant à permettre au directeur du théâtre de Lille — homme très peu subventionné — d'aller donner des représentations sur une scène voisine, pour diminuer ses chances de faillite, ledit Conseil municipal n'hésite pas entre Roubaix et Douai ; il prenait Douai et ne voulut pas entendre parler de Roubaix.

« Voici le raisonnement que s'étaient fait nos édiles : — Roubaix étant tout près de Lille, les roubaisiens viennent au théâtre chez nous et nous apportent leur argent. Si nous leur envoyons notre troupe, ils resteront chez eux, et alors adieu les belles doupes de ces nababs de Roubaisiens !

» Résultat : les Roubaisiens ayant un théâtre — plus grand et plus beau que le nôtre — ont tenu quand même à rester chez eux, et c'est une troupe belge celle de Gand — qui défraie leur scène. . .

« Ces pendards de Roubaisiens ont déjoué nos calculs gourmands. »

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Paris, 7 décembre. La zone de faibles pressions océaniennes s'est déplacée vers le Sud et aujourd'hui les dépressions menacent directement nos côtes Ouest. Sur les Iles-Britanniques le baromètre monte, il atteint 761 mm en Ecosse. Le minimum barométrique qui se trouvait en Laponie s'est transporté au sud de la Finlande (Helsingfors 739 mm) et les mauvais temps continuent en Suède.

La température descend sur le versant nord-ouest de l'Europe et la ligne de gelées s'abaisse jusqu'en Allemagne. Ce matin le thermomètre marquait — 7° à Haparanda, 1° à Berlin, Stornoway. 6 à Paris, 10 à Lyon et 18 à Alger.

En France, les pluies vont continuer avec temps doux, A Paris, il est tombé 8 mm de pluie.

COUR D'APPEL DE DOUAI

LE NOIR D'ANILINE INVERDISSABLE

Un ingénieur civil du département de la Seine, ayant pris différents brevets et certificats d'addition, a fait procéder, en 1877, chez MM. X..., teinturiers à Roubaix, et M. Y..., fabricant à Roubaix, à la description détaillée, avec saisie d'échantillons, des procédés employés par eux, pour la teinture en noir d'aniline. Il les a ensuite assignés devant le tribunal civil de Lille, comme contrefacteurs de ses brevets.

Après une expertise ordonnée, avant faire-droit, par le tribunal, les défendeurs ont demandé reconventionnellement, outre leur renvoi d'instance, la nullité